

Présidence : Italie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1206^e séance plénière)

1. Date : vendredi 30 novembre 2018

Ouverture : 9 h 35

Clôture : 9 h 40

2. Président : Ambassadeur A. Azzoni

3. Sujets examinés – Déclarations - Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À LA RECOMMANDATION
D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LA
PRÉSIDENTE DE L'OSCE EN 2020

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1317 (PC.DEC/1317)
relative à la recommandation d'adopter une décision sur la Présidence de
l'OSCE en 2020 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1317
30 November 2018

FRENCH
Original: ENGLISH

1206^e séance plénière

Journal n° 1206 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1317
RECOMMANDATION D'ADOPTER UNE DÉCISION
SUR LA PRÉSIDENTE DE L'OSCE EN 2020

Le Conseil permanent,

Prenant note de la lettre du Ministre albanais de l'Europe et des affaires étrangères en date du 28 août 2018 (CIO.GAL/108/18) dans laquelle ce dernier a déclaré que l'Albanie était disposée à assumer la présidence de l'OSCE en 2020,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2020 (MC.DD/20/18 du 28 novembre 2018) ;
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision selon une procédure d'approbation tacite prenant fin le mercredi 5 décembre 2018 à midi HEC.